



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Premier trimestre 2018

3003 Berne-Wabern, 6 juin 2018

Table des matières

Table des matières	2
L'essentiel en bref	3
Brève analyse des évolutions actuelles	3
0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger	3
0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.6)	3
0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3- 1.6)	4
0.3 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)	6
0.4 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)	6
0.5 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)	6
0.6 Visas humanitaires (cf. 4.1 - 4.4)	6
Statistiques Monitoring des visas	8
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés	8
1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2018, par types de visa	8
1.2 Visas délivrés, évolution mensuelle, 2016 au 2018	8
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux premiers trimestres 2018 et 2017	9
1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2016 à 2018	9
1.5 Demandes de visa aux premiers trimestres 2018 et 2017 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs	10
1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2016 à 2018	11
2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne	12
2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2017 et 2018	12
2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes aux premiers trimestres 2018 et 2017	12
2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne aux premiers trimestres 2018 et 2017	13
3 Buts du séjour	14
3.1 Évolutions des dix buts de séjour possible, années 2018 et 2017	14
3.2 Proportion des différents buts de séjour possible : évolution pour 2018	14
3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au premier trimestre 2018, ventilés par but de séjour	15
4 Visas humanitaires	16
4.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2017 et 2018	16
4.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2018, par catégorie	17
4.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2018, ventilés par les cinq principales représentations	17
4.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2018, ventilés par les cinq principales nationalités	17
Impressum	18

L'essentiel en bref

Période	Demandes Total	Demandes Évolution	Demandes Schengen Total	Demandes Schengen Évolution	Demandes Schengen refusées	Demandes Schengen Taux de refus
1/2016	107'026		93'435		7'192	7.7%
1/2017	122'618	+15'592 (+14.6%)	108'735	+15'300 (+16.4%)	9'633	8.9%
1/2018	127'132	+4'514 (+3.7%)	112'269	+3'534 (+3.3%)	8'854	7.9%

Aperçu de l'évolution

- Le nombre de demandes de visa déposées est en légère augmentation par rapport au même trimestre de l'année précédente.
- La cause principale en est la croissance ininterrompue du nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants indiens (+5983 demandes, +21,7 %).
- Par rapport à l'année précédente, les représentations à l'étranger du monde entier ont traité plus de 8000 visas supplémentaires ayant pour but de séjour le *tourisme*.
- Ces trois dernières années, à la suite de la décision du Conseil fédéral du 15 mars 2015, 501 membres de la famille de ressortissants syriens ont pu entrer en Suisse en toute sécurité grâce à un visa humanitaire.

Brève analyse des évolutions actuelles

0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.6)

- Par rapport au même trimestre de l'année précédente, une hausse du nombre de demandes est à relever tant pour les visas Schengen (+3,3 %, +3534 demandes) que pour les visas nationaux (+7,1 %, +980 demandes). Ces derniers ne représentent toutefois que 11,7 % du total des visas demandés, si bien que leur incidence sur l'ensemble des chiffres est assez faible.
- L'évolution du domaine des visas est marquée par une nette hausse de la demande de visas Schengen pour les ressortissants indiens (+6066 demandes). Comparativement, l'augmentation de la demande pour les ressortissants de la Thaïlande (+666 demandes), du Kazakhstan (+495 demandes) et de la Chine (+356 demandes) est faible.
- Le nombre de visas Schengen demandés par des Kosovars (-1466 demandes) ou des Russes (-702 demandes) a nettement diminué. De même, une baisse du nombre de demandes de visa est constatée en ce qui concerne les Ukrainiens (-1486 demandes) et les Géorgiens (-585 demandes), désormais exemptés¹, mais qui, l'année précédente, étaient encore soumis à l'obligation de visa.

¹ La levée de l'obligation de visa concerne exclusivement les titulaires d'un passeport biométrique.

- Le nombre de visas Schengen demandés à des fins touristiques a une nouvelle fois nettement augmenté en regard du même trimestre de l'année précédente (+8104 demandes, +14,5 %). Par contre, la demande de visas Schengen en vue d'une *visite à des amis ou à des parents* (-2345 demandes, -10,5 %) ou pour *affaires* (-2133 demandes, -9,9 %) a reculé.
- Les plus fortes hausses du nombre de visas nationaux concernent les ressortissants kosovars (+230 demandes, +21,1 %), chinois (+166 demandes, +16,5 %) et syriens (+149 demandes, +198,7 %). Pour les Chinois, la hausse concerne en premier lieu les demandes de visas déposées en vue de l'exercice d'une activité lucrative, tandis que pour les Kosovars et les Syriens, elle est essentiellement liée à des regroupements familiaux et à des mariages.
- Le net recul du nombre de visas à validité territoriale limitée (VTL) délivrés au cours du trimestre sous revue résulte du fléchissement du nombre des demandes de visa de ressortissants kosovars.
- Le nombre de visas refusés est en baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (-779 refus). Le taux de refus tombe à 7,9 % (contre 8,9 % au premier trimestre 2017).
- Le nombre de refus affichant la plus forte diminution concerne les ressortissants kosovars (-540 refus, -26,6 %), iraniens (-307 refus, -39,3 %), syriens (-185 refus, -45,2 %) et indiens (-183 refus, -10,3 %). Plus d'un tiers des visas refusés l'ont été à des ressortissants du Kosovo ou de l'Inde (34,9 %).

0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3- 1.6)

- Les ressortissants **indiens** ont une nouvelle fois présenté bien plus de demandes de visas qu'au cours de la même période de l'année précédente (+5983 demandes, +21,7 %). Le nombre de visas délivrés à des ressortissants indiens a ainsi augmenté pour le sixième trimestre consécutif, et ce, en dépit du niveau déjà élevé des demandes. Actuellement, tous les États Schengen constatent une croissance des chiffres correspondants. La hausse la plus marquée concerne le nombre de demandes de visas Schengen déposées à des fins touristiques (+6037 demandes, +32,1 %). À noter, par contre, le léger recul du nombre de demandes de visas déposés en vue d'une *visite à des amis ou à des parents* (-141 demandes, -6,6 %) ou pour *affaires* (-107 demandes, -2,5 %). En toute logique, l'Office fédéral de la statistique (OFS) enregistre donc, par rapport au même trimestre de l'année précédente, une augmentation des nuitées de ressortissants indiens, de 16,2 %. L'élan économique ininterrompu que connaît l'Inde permet à un nombre accru de personnes originaires de ce pays de s'offrir un voyage à l'étranger. Or les voyages en Europe y sont en vogue, et la Suisse y est très présente dans les médias. En outre, la campagne publicitaire de Suisse Tourisme mettant en scène l'acteur de Bollywood Ranveer Singh a remporté un franc succès. En dépit de la hausse des demandes, le nombre de visas refusés est en recul par rapport à l'année précédente (-183 refus), du fait qu'un nombre croissant de demandes de visa satisfont aux exigences requises. Le taux de refus a ainsi reculé à 4,9 % (1^{er} trimestre 2017 : 6,8 %).
- Le nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants **thaïlandais** est en augmentation (+657 demandes). Toutefois, cette hausse (+4,5 %) est assez modérée en regard de celles de l'année précédente, toutes situées entre 10 et 23 %. Les demandes

de visas déposées à des fins de séjour touristique sont celles qui ont enregistré la plus forte augmentation (+832 demandes, +6,7 %). Sur l'ensemble des demandes de visa Schengen, 89,7 % ont été présentées à des fins touristiques (1^{er} trimestre 2017 : 88 %). Le nombre de visas refusés augmente nettement pour la troisième fois consécutive (+141 refus, +59,5 %). Un grand nombre de visas de visite sont refusés du fait que la relation entre le demandeur thaïlandais et son hôte en Suisse n'est pas suffisamment documentée ou que l'hôte et son invité se connaissent à peine. Cependant, le taux de refus, de 2,5 % (contre 1,7 % au 1^{er} trimestre 2017), évolue toujours à un bas niveau.

- On constate une légère hausse des demandes de visa émanant de ressortissants **chinois** (+522 demandes, +3,6 %), tant en ce qui concerne les visas Schengen (+356 demandes, +2,6 %) que pour les visas nationaux (+166 demandes, +16,5 %).

Si davantage de visas Schengen que l'année précédente ont été demandés à des fins de *tourisme* (+937 demandes, +13,2 %), un moins grand nombre de demandes portaient sur des voyages d'affaires (-446 demandes, -9,5 %). S'agissant des visas nationaux, une augmentation du nombre de demandes de visa déposées en vue d'exercer une activité lucrative (+123 demandes, +33,4 %) ainsi qu'à des fins de formation (+44 demandes, +13,3 %) est à relever.

De plus, par rapport à l'année précédente, l'OFS constate une légère hausse (de 3,3 %) des nuitées pour les ressortissants de ce pays.

- Pour la première fois depuis le 3^e trimestre 2016, une baisse des demandes de visas déposées par des ressortissants **kosovars** (-1236 demandes, -12,7 %) est enregistrée. Elle concerne toutefois exclusivement les demandes de visa Schengen (-17 %). Ont diminué, en particulier, les demandes de visa déposées en vue de rendre *visite à des amis ou à des parents* (-1401 demandes, -19,2 %). Ce résultat s'explique notamment par le fait que, comparativement à la forte demande, le nombre de rendez-vous proposés aux demandeurs de visa pour leur permettre de déposer un dossier a été insuffisant.

Par ailleurs, la baisse enregistrée concernant les visas refusés a été plus forte encore que la diminution des demandes de visas (-540 refus, -26,5 %). Le taux de refus diminue ainsi, pour s'établir à 20,9 % (contre 23,7 % au 1^{er} trimestre 2017).

- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants **iraniens** poursuit sa hausse. Toutefois, l'augmentation de 236 demandes (+5,6 %) enregistrée par rapport au même trimestre de l'année précédente représente la valeur la plus basse depuis la mise en place du monitoring des visas en 2015. Ceci s'explique probablement par l'énorme dévaluation de la monnaie iranienne, le rial, depuis fin 2017, par rapport tant à l'euro qu'à la livre sterling. Néanmoins, en regard de l'année précédente, 643 visas supplémentaires ont été délivrés à des fins touristiques.

En parallèle, le nombre de visas refusés diminue nettement (-307 refus, -39,3 %). Ainsi, le taux de refus s'élève désormais à 11,3 % (contre 19,4 % au 1^{er} trimestre 2017).

- Les ressortissants **philippins** ont demandé cette année un nettement moins grand nombre de visas Schengen que l'année précédente (-603 demandes, -21,8 %). C'est la première fois, depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, que le nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants philippins régresse. Cette baisse touche aussi bien les visas touristiques (-294 demandes, -20,2 %) que les visas délivrés pour *affaires* (-126 demandes, -26,9 %) ou pour rendre *visite à des amis ou à des parents* (-91 demandes, -16 %).

0.3 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)

La Suisse collabore actuellement avec des prestataires de services externes dans 23 pays. 63 centres d'accueil (Visa Acceptance Centers) peuvent réceptionner les demandes de visa Schengen. 74,4 % de l'ensemble des demandes de visa Schengen remises auprès d'une représentation suisse sont passées par un prestataire de services externe. Ce résultat est supérieur de 2,5 points de pourcentage à celui du même trimestre de l'année précédente et s'explique par l'augmentation significative (+5666 demandes, +25,8 %) du nombre de demandes de visa traitées par la représentation suisse de New Dehli (Inde).

0.4 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Actuellement, 36 représentations à l'étranger sur 90 offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (cf. www.swiss-visa.ch). Depuis fin mars, quasiment toutes les représentations qui proposent une procédure en ligne donnent également aux requérants la possibilité de s'acquitter en ligne de l'émolument du visa.

Globalement, 12 069 demandes de visa Schengen ont été saisies en ligne, ce qui représente, en regard du même trimestre de l'année précédente, une impressionnante hausse de 141,4 % (soit +7070 demandes en ligne, contre 4999 au 1^{er} trimestre 2017). Près d'une demande en ligne sur deux (49,7 %, 6003 demandes) a été traitée par la représentation à l'étranger de Pristina (Kosovo), qui ne propose pourtant cette prestation que depuis juillet 2017. Les représentations suisses de Bichkek (Kirghizistan), Katmandou (Népal), San Francisco (États-Unis) et Vancouver (Canada) enregistrent une nette hausse du nombre de demandes en ligne par rapport au même trimestre de l'année précédente (≥100 demandes).

0.5 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)

Par rapport au même trimestre de l'année précédente, 8330 visas Schengen supplémentaires (+16 %) ont été délivrés à des fins *touristiques*. Par contre, le nombre de visas établis pour *affaires* a diminué (-2092 visas, -10,1 %), comme le nombre de ceux octroyés pour rendre *visite à des amis ou à des parents* (-1703 visas, -9,4 %).

La demande de visas touristiques a nettement crû, notamment, pour les ressortissants indiens (+6037 demandes, +32,1 %). Sur l'ensemble des demandes de visas déposées à des fins touristiques, 46 200 (soit 72,3 %) l'ont été par des ressortissants indiens, thaïlandais ou chinois. Le recul constaté s'agissant des visas pour *affaires* concerne essentiellement les ressortissants ukrainiens (-539 demandes, -89,7 %), chinois (-446 demandes, -9,5 %) et russes (-389 demandes, -25 %). En regard de l'année précédente, un nombre bien moins important de demandes de visas déposées pour rendre *visite à des amis ou à des parents* a été constaté en ce qui concerne les ressortissants du Kosovo (-1401 demandes, -19,2 %) et de l'Ukraine (-520 demandes, -94,7 %).

0.6 Visas humanitaires (cf. 4.1 - 4.4)

Au total, 142 visas humanitaires ont été délivrés, soit presque autant qu'au même trimestre de l'année précédente (1^{er} trimestre 2017 : 141 visas). Tandis que le nombre de visas délivrés pour *raisons humanitaires*² est resté presque identique à celui de l'année précédente

² Les catégories *Raisons humanitaires*, *Directive SEM du 25.2.2014* et *Syrie I* sont présentées au chap. 4, p. 16.

(-1 visa, -1,3 %), un nombre nettement plus élevé de visas ont été octroyés dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014* (+23 visas, +67,7 %). À la suite de la décision du Conseil fédéral du 6 mars 2015 (*Syrie II*), le nombre de visas humanitaires autorisés a toutefois été bien moindre (-21 visas, -65,6 %). Le contingent alloué pour les visas humanitaires de la catégorie *Syrie II* était en effet épuisé dès le début du mois de février. Le Conseil fédéral a notamment décidé, en mars 2015, que 500 personnes ayant besoin d'être protégées obtiendraient un visa humanitaire pour pouvoir entrer en Suisse en toute sécurité au cours des trois prochaines années. Cette action s'adressait explicitement aux membres proches (époux et enfants mineurs) des familles de ressortissants syriens déjà établis en Suisse au titre d'une admission provisoire. Les quatre derniers visas humanitaires de la catégorie *Syrie II* ont été établis le 8 février 2018 à la représentation suisse de Beyrouth (Liban). Ainsi, 501 personnes au total auront pu entrer en Suisse à ce titre au cours des trois dernières années.

En tout, 45,1 % des visas humanitaires accordés ont été délivrés à des ressortissants syriens – dont pas moins de 73,4 % (soit 47 visas) sur la base de la *Directive SEM du 25.2.2014*.

Par ailleurs, 60,8 % de l'ensemble des visas délivrés pour *raisons humanitaires* l'ont été dans le cadre de la levée provisoire d'une interdiction d'entrée. Tous les visas humanitaires accordés à des ressortissants kosovars ou dominicains entrent dans cette catégorie.

Trois requérants sans nationalité (en vertu de la Convention de l'ONU de 1954) qui ont pu entrer en Suisse en toute sécurité, conformément à la *Directive SEM du 25.2.2014*, sont des mineurs victimes du conflit syrien.

Statistiques Monitoring des visas

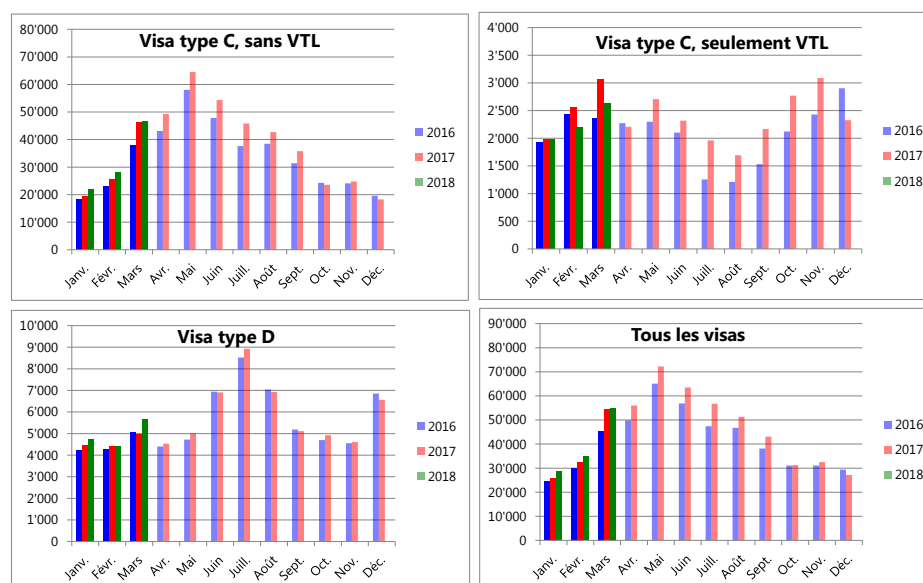
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2018, par types de visa

Période	Demandes Total	Demandes dél.	Schengen A + C dél.	Schengen VTL dél.	Schengen refusé Total	Schengen refusé Taux	National D dél.
Janv. 18	31'049	28'586	21'844	1'979	2'463	9.4%	4'763
Févr. 18	37'558	34'857	28'232	2'204	2'701	8.2%	4'421
Mars 18	58'525	54'835	46'527	2'629	3'690	7.0%	5'679
Avr. 18							
Mai 18							
Juin 18							
Juill. 18							
Août 18							
Sept. 18							
Oct. 18							
Nov. 18							
Déc. 18							
1/2018	127'132	118'278	96'603	6'812	8'854	7.9%	14'863
1/2017	122'618	112'985	91'493	7'609	9'633	8.9%	13'883
Différ.	+4'514	+5'293	+5'110	-797	-779	-1.0%	+980

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **Dem.** : Demandes (Schengen et nationales) ; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés, évolution mensuelle, 2016 au 2018

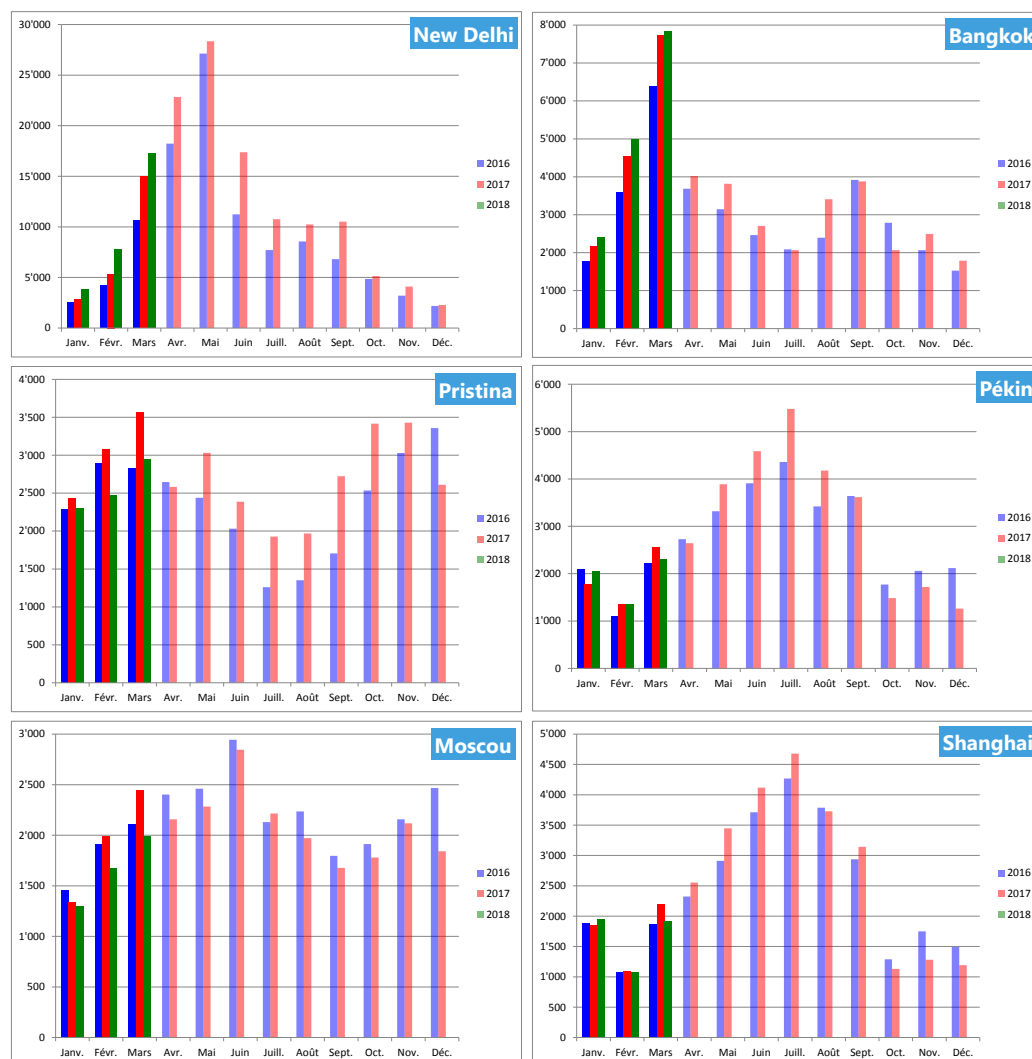


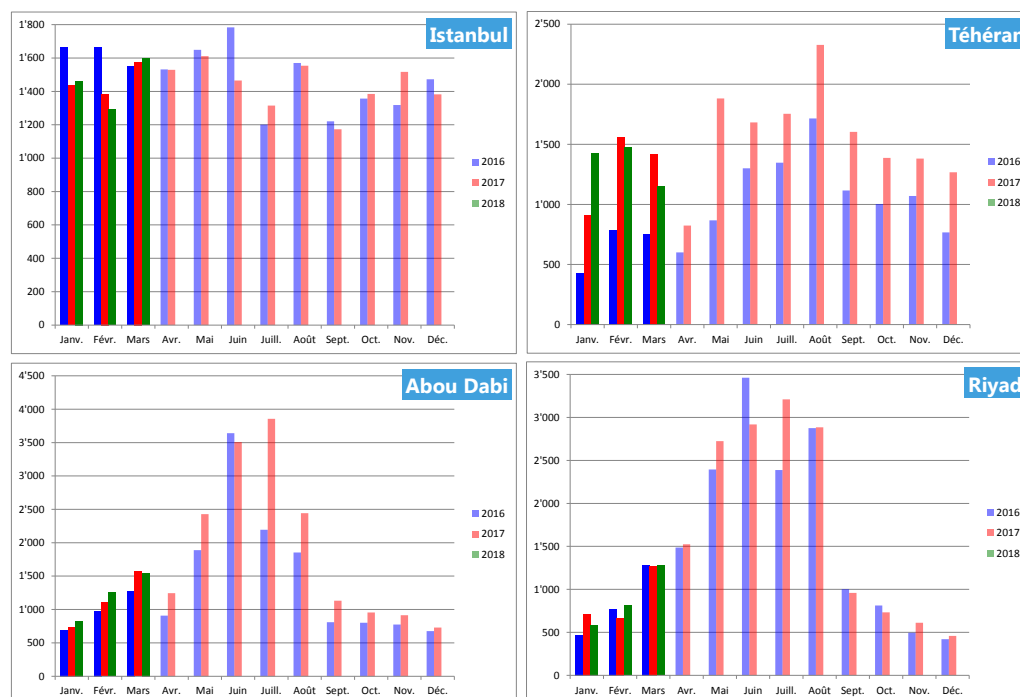
Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux premiers trimestres 2018 et 2017

Nr.	Représentation	Schengen		National D Dem.	Dem. Total	Dem. dél.	Dem. ref.	1/2017 Dem.	1/2017 Position	Évolut.
		A + C Dem.	VTL Dem.							
1	New Delhi, Inde	27'913	17	921	28'851	27'411	1'440	23'142	1 (+/-0)	+24.7%
2	Bangkok, Thaïlande	14'990	0	254	15'244	14'843	401	14'469	2 (+/-0)	+5.4%
3	Pristina, Kosovo	1'303	5'772	635	7'710	6'293	1'417	9'080	3 (+/-0)	-15.1%
4	Pékin, Chine	5'205	4	507	5'716	5'651	65	5'694	5 (+1)	+0.4%
5	Moscou, Russie	4'658	8	311	4'977	4'933	44	5'778	4 (-1)	-13.9%
6	Shanghai, Chine	4'789	1	164	4'954	4'944	10	5'149	6 (+/-0)	-3.8%
7	Istanbul, Turquie	4'040	46	261	4'347	3'956	391	4'395	7 (+/-0)	-1.1%
8	Téhéran, Iran	3'892	29	137	4'058	3'632	426	3'892	8 (+/-0)	+4.3%
9	Abou Dabi, EAU	3'552	30	53	3'635	3'190	445	3'417	9 (+/-0)	+6.4%
10	Riyad, Arabie saoudite	2'452	169	59	2'680	2'576	104	2'651	10 (+/-0)	+1.1%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2016 à 2018

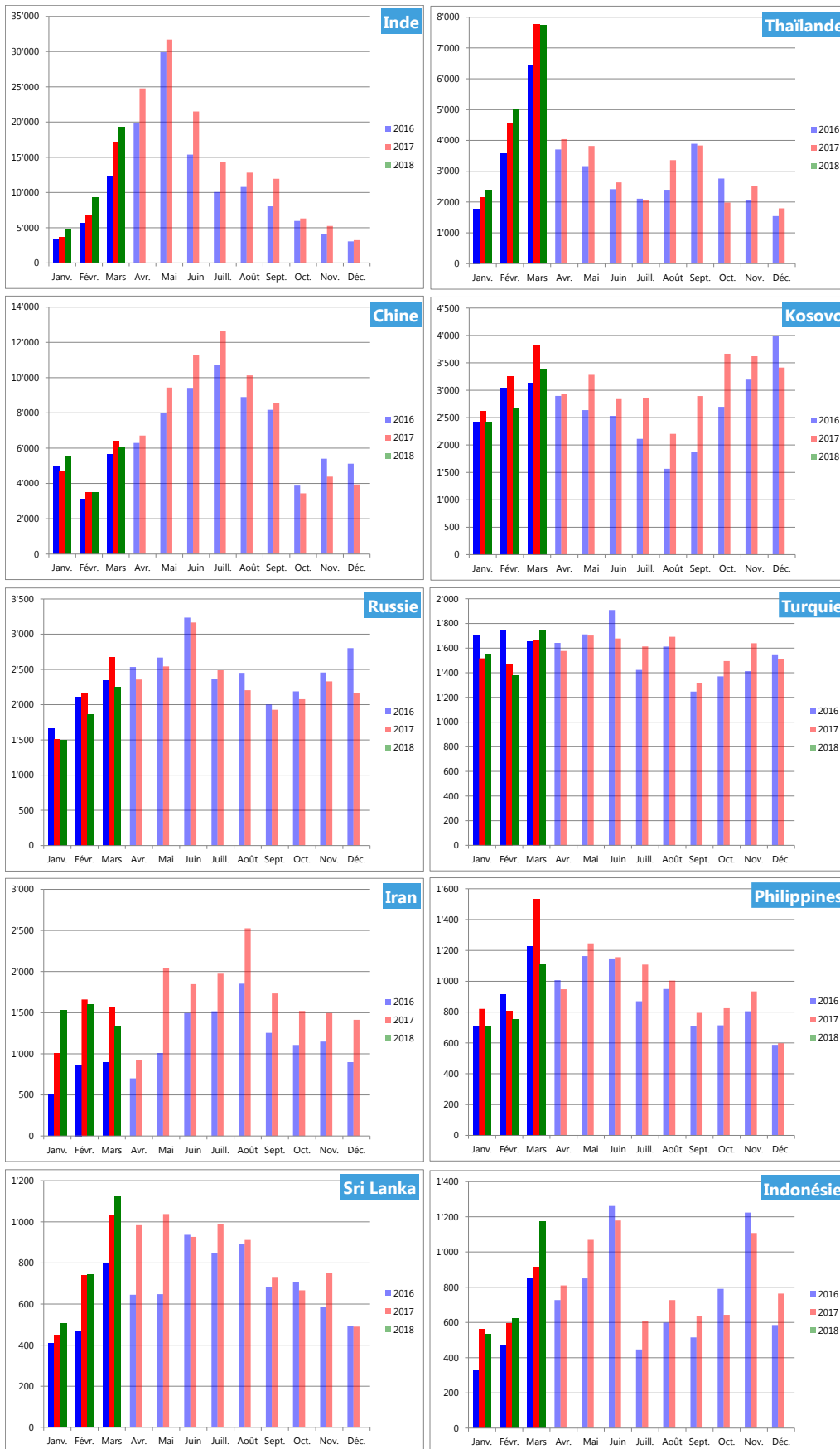




1.5 Demandes de visa aux premiers trimestres 2018 et 2017 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

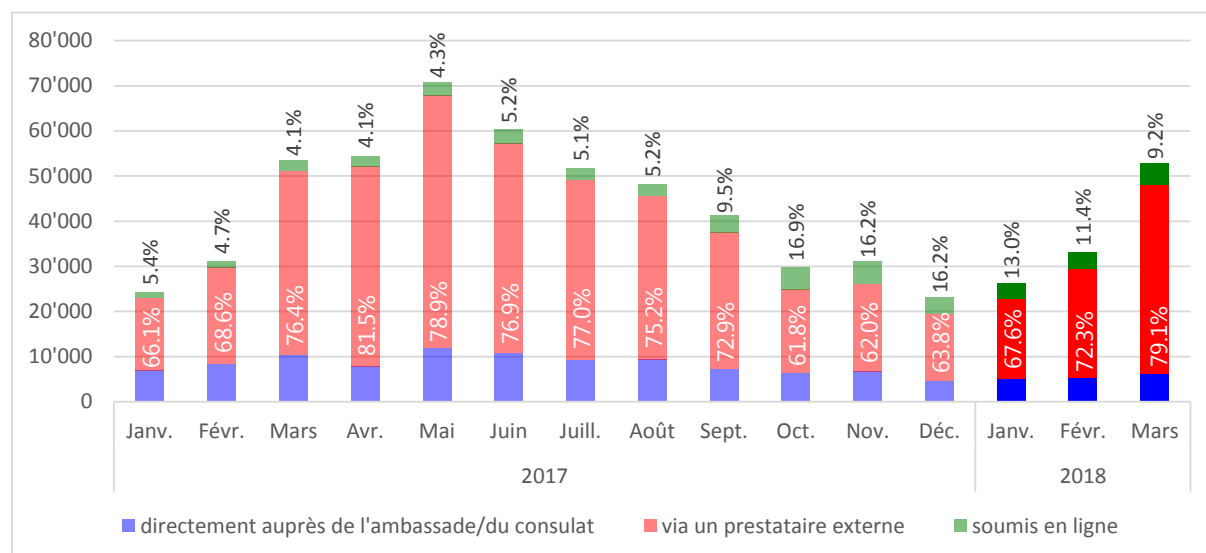
Nr.	Nation	Schengen		National D Dem.	Dem. Total	Dem. dél.	Dem. ref.	Dem. faite dans le pays	1/2017 Dem.	1/2017 Position	Évolut.
		A + C Dem.	VTL Dem.								
1	Inde	32'229	3	1'280	33'512	31'923	1'589	85.8%	27'529	1 (+/-0)	+21.7%
2	Thaïlande	14'829	0	280	15'109	14'731	378	98.1%	14'452	3 (+1)	+4.5%
3	Chine	13'919	18	1'170	15'107	14'969	138	88.5%	14'585	2 (-1)	+3.6%
4	Kosovo	1'362	5'793	1'322	8'477	6'978	1'499	88.5%	9'713	4 (+/-0)	-12.7%
5	Russie	4'917	13	689	5'619	5'575	44	86.5%	6'347	5 (+/-0)	-11.5%
6	Turquie	4'110	14	546	4'670	4'342	328	87.9%	4'646	6 (+/-0)	+0.5%
7	Iran	4'168	32	261	4'461	3'986	475	90.6%	4'225	7 (+/-0)	+5.6%
8	Philippines	2'158	4	420	2'582	2'417	165	68.4%	3'161	8 (+/-0)	-18.3%
9	Sri Lanka	2'071	66	236	2'373	1'949	424	82.2%	2'215	9 (+/-0)	+7.1%
10	Indonésie	2'218	0	113	2'331	2'257	74	89.2%	2'067	10 (+/-0)	+12.8%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2016 à 2018



2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2017 et 2018



2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes aux premiers trimestres 2018 et 2017

Nr.	Représentation	Schengen Total	Schengen Outsourcing	Schengen Pourcentage	1/2017 Outsourcing	1/2017 Position	Évolut.
1	New Delhi, Inde	27'930	27'627	98.9%	21'961	1 (+/-0)	+25.8%
2	Bangkok, Thaïlande	14'990	14'340	95.7%	13'544	2 (+/-0)	+5.9%
3	Shanghai, Chine	4'790	4'517	94.3%	4'729	3 (+/-0)	-4.5%
4	Pékin, Chine	5'209	4'319	82.9%	4'068	5 (+1)	+6.2%
5	Moscou, Russie	4'666	4'106	88.0%	4'706	4 (-1)	-12.7%
6	Istanbul, Turquie	4'086	3'839	94.0%	3'839	6 (+/-0)	0.0%
7	Abou Dabi, EAU	3'582	3'574	99.8%	3'324	7 (+/-0)	+7.5%
8	Riyad, Arabie saoudite	2'621	2'440	93.1%	2'438	8 (+/-0)	+0.1%
9	Guangzhou, Chine	2'464	2'388	96.9%	1'909	11 (+2)	+25.1%
10	Londres, Roy.-Uni	2'498	2'036	81.5%	1'974	9 (-1)	+3.1%

2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne aux premiers trimestres 2018 et 2017

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	1/2017	1/2017	Évolut.
		Total	en ligne	Pourcentage	en ligne	Position	
1	Pristina, Kosovo ³	7'075	6'003	84.8%	-	-	-
2	Bichkek, Kirghizistan	928	565	60.9%	259	7 (+5)	+118.1%
3	San Francisco, États-Unis	622	521	83.8%	371	6 (+3)	+40.4%
4	New York, États-Unis	690	437	63.3%	414	2 (-2)	+5.6%
5	Amman, Jordanie	438	427	97.5%	391	4 (-1)	+9.2%
6	Nairobi, Kenya	500	384	76.8%	398	3 (-3)	-3.5%
7	Singapour, Singapour	542	374	69.0%	425	1 (-6)	-12.0%
8	Vancouver, Canada	407	358	88.0%	257	8 (+/-0)	+39.3%
9	Quito, Équateur	321	317	98.8%	376	5 (-4)	-15.7%
10	Katmandou, Népal	486	291	59.9%	85	20 (+10)	+242.4%

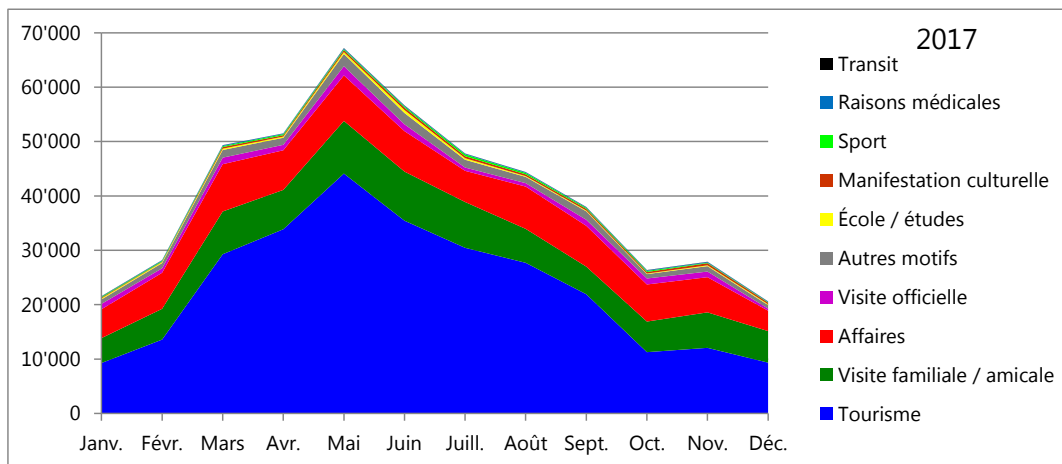
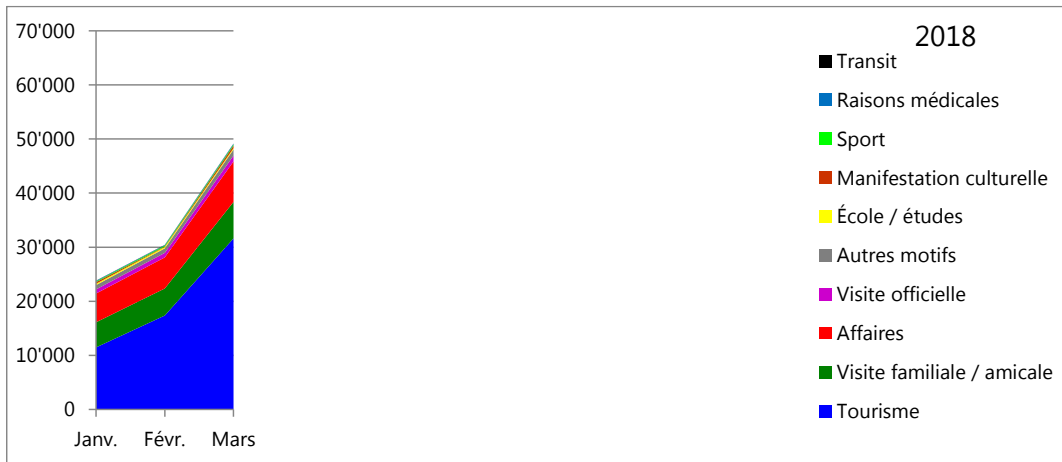
Indication : Certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (www.swiss-visa.ch). La demande signée ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remises à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'ils sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois.

La demande en ligne n'est pas proposée dans les pays dans lesquels une coopération existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

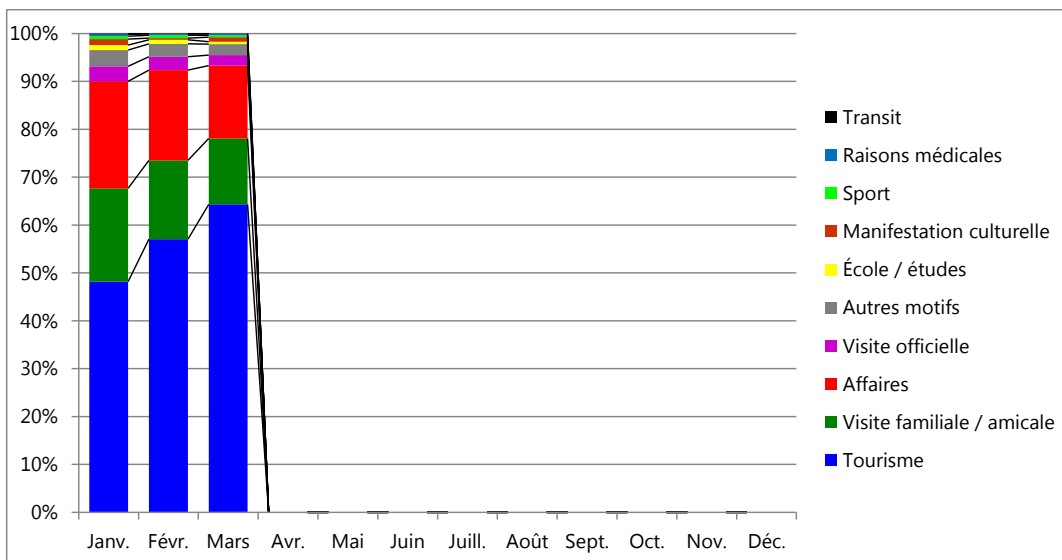
³ C'est depuis juillet 2017 que la représentation Suisse de Pristina (Kosovo) offre aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne. Aussi ne dispose-t-on pas de chiffres comparables pour le même trimestre de l'année précédente.

3 Buts du séjour⁴

3.1 Évolutions des dix buts de séjour possible, années 2018 et 2017

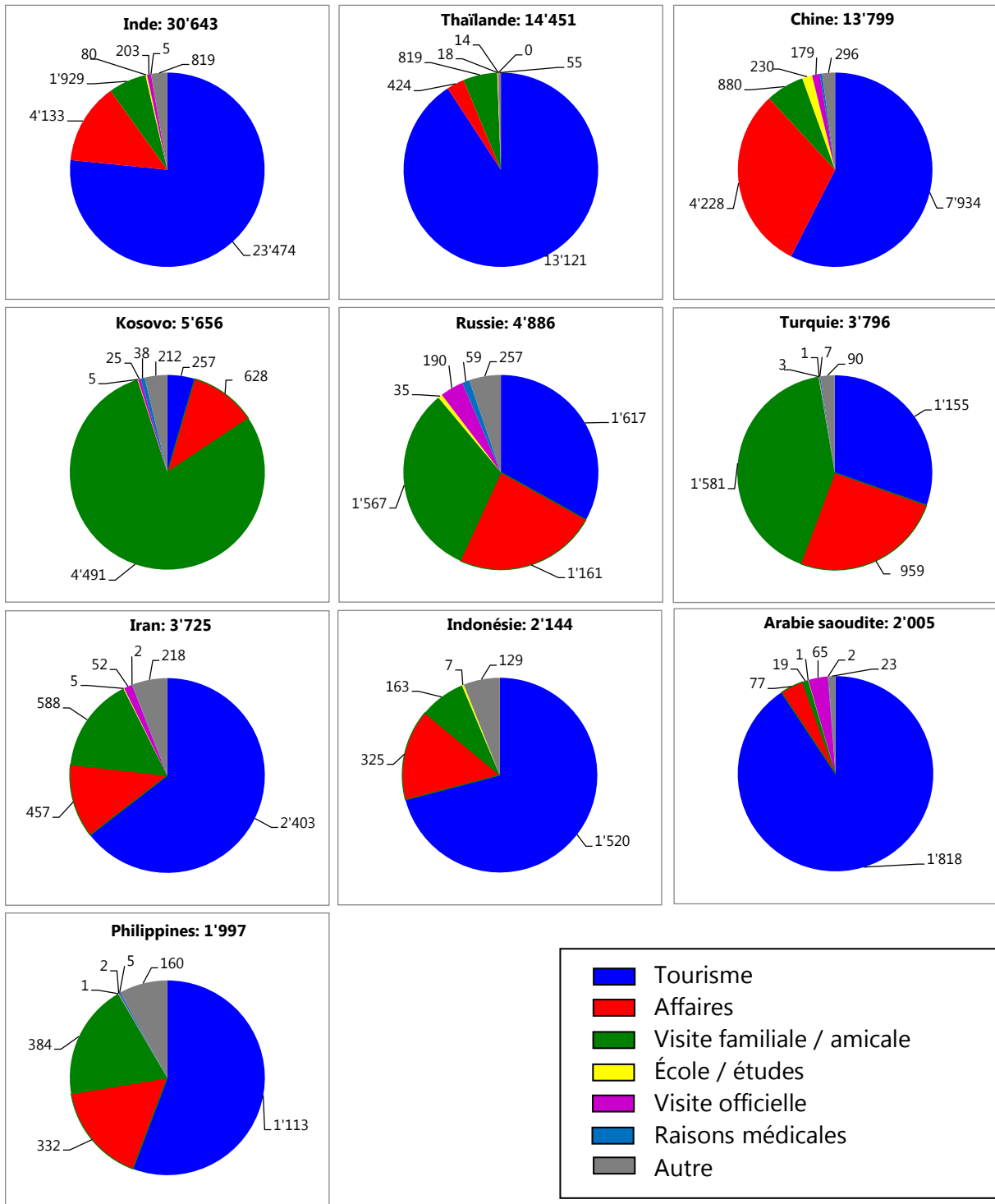


3.2 Proportion des différents buts de séjour possible : évolution pour 2018



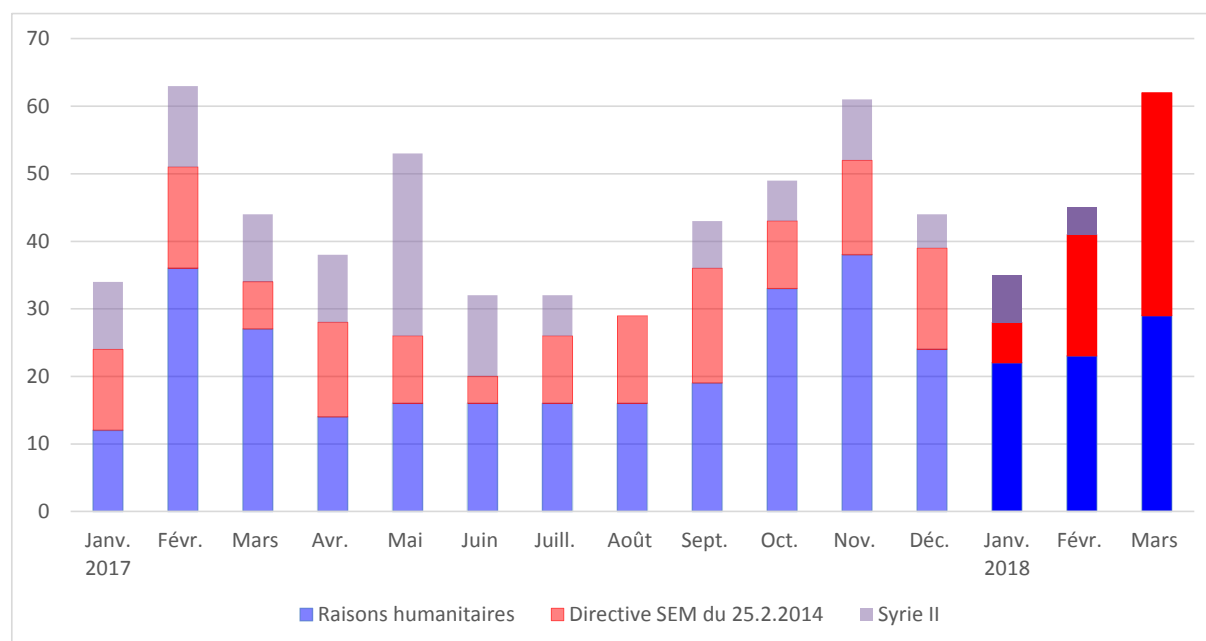
⁴ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au premier trimestre 2018, ventilés par but de séjour



4 Visas humanitaires

4.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2017 et 2018



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension⁵).
Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente.
Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourrait bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.
Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

Année	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	1er trimestre Total
2018	35	45	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142
2017	34	63	44	38	53	32	32	29	43	49	61	44	141

⁵ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

4.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2018, par catégorie

Catégorie	Visas hum. délivrés
Raisons humanitaires	74
Directive SEM du 25.2.2014	57
Syrie II	11

4.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2018, ventilés par les cinq principales représentations

Nr.	Représentation	Visas hum. délivrés
1	Beyrouth, Liban	54
2	Pristina, Kosovo	38
3	Istanbul, Turquie	16
4	Colombo, Sri Lanka	8
5	Abuja, Nigéria	4

4.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2018, ventilés par les cinq principales nationalités

Nr.	Nation	Visas hum. délivrés
1	Syrie	64
2	Kosovo	38
3	Sri Lanka	8
4	Turquie	5
5	République dominicaine	3
5	RD du Congo	3
5	Liban	3
5	Sans nationalité (selon la convention de l'ONU de 1954)	3

Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question :

[adresse email: visa@sem.admin.ch](mailto:visa@sem.admin.ch)

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern



[Site internet Monitoring des visas](#)